

**PRÉSIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT**

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

Décret n° 95-220 du 20 novembre 1995
portant nomination de Monsieur (BOUKA Omer)
en qualité de Directeur Général de l'Agence
Transcongolaise des Communications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 21-69 du 24 Octobre 1969 portant création de l'Agence Transcongolaise des Communications ;

Vu le décret n° 70-38 du 11 Février 1970 portant approbation des statuts de l'Agence Transcongolaise des Communications ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-32 du 02 Février 1995 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

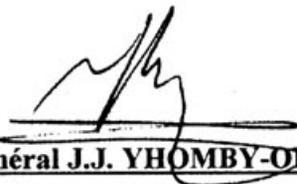
DECRETE :

ARTICLE PREMIER : Monsieur **BOUKA Omer**, Agent de l'AGENCE Transcongolaise des Communications est nommé Directeur Général de ladite Agence.

ARTICLE 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel, ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 20 Novembre 1995

Par le Président de la République,
le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

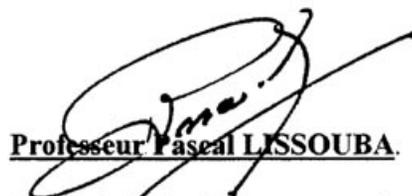


Général J.J. YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
chargé du Plan et de la Prospective,

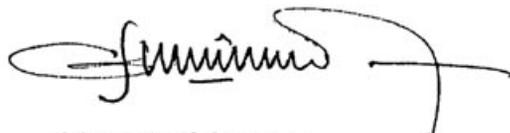


Nguila MOUNGOUNGA NKOMBO.



Professeur Pascal LISSOUBA.

Le Ministre des Transports et de
l'Aviation Civile,



Séraphin GOMPET.

